

Le Conseil général des Vosges présente

Être jeune dans les VOSGES

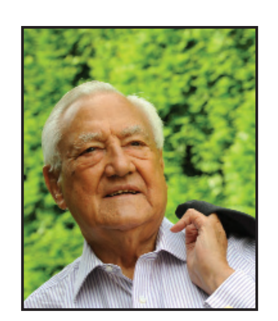
Petit Guide

à l'usage des 10-25 ans

www.vosges.fr

Conseil Général VOSGES

SOMMAIRE



ÉDITO

La jeunesse, c'est l'une des priorités du Conseil général des Vosges depuis fort longtemps, avec la réelle volonté d'offrir à chaque jeune Vosgien les meilleures chances de réussite.

Depuis 1986, date à laquelle la responsabilité des collèges a été confiée aux Départements, d'énormes investissements ont été réalisés dans les établissements vosgiens pour des travaux de construction, de rénovation et d'entretien. Et des sommes considérables ont été engagées pour les doter d'équipements performants et d'outils pédagogiques modernes, adaptés à l'enseignement d'aujourd'hui.

Mais l'action du Conseil général en faveur des jeunes s'exerce bien au-delà de ses compétences obligatoires et cela grâce à notre gestion rigoureuse du budget... Nous avons par exemple créé la carte ZAP+ 88, LA carte des jeunes Vosgiens. Diffusée à plus de 20 000 exemplaires, elle constitue aujourd'hui pour les 10 - 25 ans le sésame indispensable pour accéder au sport, à la culture, aux loisirs et à la formation.

Et pour ouvrir aux jeunes les portes de l'emploi, nous avons imaginé le dispositif "Jeunes prêts à bosser" qui a déjà permis à plusieurs centaines d'entre eux de s'insérer dans la vie professionnelle.

Je vous laisse découvrir dans les pages qui suivent les multiples actions que nous menons en faveur des jeunes. En la matière, vous le constaterez, nous ne manquons ni d'imagination, ni d'enthousiasme, ni de détermination ! Car il s'agit d'accompagner les jeunes sur le chemin de l'autonomie, de les aider à devenir des citoyens épanouis et responsables. De la réussite de notre jeunesse dépend l'avenir de notre département...

En amicale sympathie.
Cordialement dévoué.

Christian PONCELET
Ancien Président du Sénat
Ancien Ministre
Sénateur des Vosges
Président du Conseil général

Brochure éditée par le Conseil général des Vosges, Direction de l'Information, de la Communication et du Marketing
8 rue de a Préfecture
88088 Epinal Cedex 9
Tél. : 03 29 29 00 29
Télécopie : 03 29 29 87 33
Courriel : publication@cg88.fr
Directeur de la publication : Christian PONCELET
Co-directeur de la Publication : William MATHIS
Rédaction : Catherine Rousselot-Rochelandet et Isabelle Chol avec la collaboration des services du Conseil général

Crédit photos : Archives départementales des Vosges, Joëlle Laurençon, Conseil général des Vosges, ANATEEP, Comité départemental d'athlétisme des Vosges, Fotolia, PHOVOIR, Service Départemental d'Incendie et de Secours des Vosges, Ville d'Épinal, Vosges Arts Vivants.
Maquette et mise en page : Conseil général des Vosges
Impression : Flash et Fricotel
Tirage : 175 000 exemplaires
Distribuée gratuitement avec le numéro 35 du magazine "Vivre les Vosges ensemble"
Dépôt légal : septembre 2011
Cette brochure est imprimée sur papier 100% recyclé, blanchi sans chlore



Collège de Provenchères-sur-Fave © iPhilippe Ruault / Agence Cartignies-Canonica

ÉTUDIER DANS DES COLLÈGES DE QUALITÉ

Pour offrir à tous les jeunes Vosgiens les meilleures chances de réussite, le Conseil général a fait de l'éducation une de ses grandes priorités. Des efforts considérables ont été engagés pour rénover, entretenir les collèges et les doter de tous les outils et équipements nécessaires à leur bon fonctionnement.
Petit tour d'horizon d'une politique éducative dynamique.

BILAN

DES TRAVAUX RÉALISÉS 2010-2011

D'importants travaux de gros entretien ont été réalisés dans plusieurs établissements.

BAINS-LES-BAINS :
Réfection du bâtiment de l'administration
→ 99 886 € [1]

BRUYÈRES :
Rénovation d'une salle de sciences et d'une salle d'évolution → 119 940 €

CHÂTEL-SUR-MOSELLE :
Rénovation d'un circuit enterré de chauffage → 111 207 €

CONTREXÉVILLE :
Réfection de trois salles de sciences → 31 514 €

DOMPAIRE :
Réfection du Centre de Documentation et d'Information (CDI), de la salle des professeurs et de la vie scolaire → 180 347 €

ÉPINAL-Jules Ferry :
Réfection du CDI, restructuration du pôle technologie et remplacement de menuiseries extérieures
→ 285 635 €

LIFFOL-LE-GRAND :
Réfection des châssis du CDI et remplacement du chauffage électrique par un chauffage eau chaude → 270 384 €

RAMBERVILLERS :
Remplacement des menuiseries extérieures de l'externat
→ 281 533 €

VAGNEY :
Rénovation du pôle de technologie et de la salle de permanence → 171 527 €

[1] **Montant TTC**

Construction - Rénovation Entretien

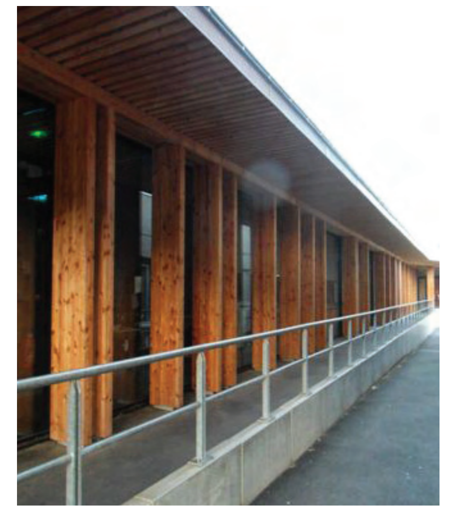
Depuis 1986, date à laquelle les lois de décentralisation ont confié au Département le soin de construire, de rénover, d'entretenir et d'assurer le fonctionnement matériel des 40 établissements publics vosgiens, le Conseil général a investi des sommes considérables. En 2011, 16,7 millions d'euros seront consacrés à leur modernisation.





Des collèges durables

Utilisation massive du bois, isolation thermique renforcée, puits canadiens, ventilations double flux, emploi de matériaux écologiques (laine de bois, ouate de cellulose, peintures sans solvant...), installation de panneaux solaires pour la production d'eau chaude sanitaire ou de panneaux photovoltaïques, toitures végétalisées : pour ses opérations de restructuration ou de construction, le Conseil général s'inscrit dans une démarche de développement durable et met en œuvre des principes constructifs réduisant durablement l'impact de ses bâtiments sur l'environnement. En plus de leur intérêt écologique, ces solutions ont permis de diminuer de façon notoire les coûts de fonctionnement.



Collège du Spitzemberg à Provenchères-sur-Fave

Dans les autres établissements, des diagnostics thermiques vont être réalisés et permettront de mettre en œuvre ou d'envisager des solutions pour réduire la facture énergétique.

2 opérations "phare"

RESTRUCTURATION DU COLLÈGE MAURICE BARRÈS À CHARMES


© Agence Casari-Mercier

Afin de satisfaire aux exigences pédagogiques actuelles, le Conseil général a décidé de procéder à la restructuration complète de ce collège de 600 élèves.
Les travaux, qui ont débuté en septembre 2010, devraient s'achever en juin 2014.
Montant de l'opération : 14 100 000 € TTC

Trois nouveaux bâtiments vont être construits :
- le bâtiment de l'EGPA (Enseignement Général et Professionnel Adapté) à ossature bois a été terminé en juin dernier,
- la demi-pension couverte par une toiture végétalisée,
- un bâtiment administratif avec un pôle artistique à l'étage et une salle de théâtre.

La construction de 5 nouveaux logements est également en cours.
Les travaux sont effectués en combinant démolition-reconstruction et rénovation d'une partie de l'existant en associant les produits béton / bois qualifiés "Haute Qualité Environnementale". Afin de ne pas perturber la vie quotidienne du collège, les travaux s'effectuent étage par étage par glissement ou par tiroir.
Maîtrise d'œuvre : *Cabinet Casari - Mercier à Nancy - AC ingénierie - CBS - Concept - Vivie - Creacept*

RESTRUCTURATION DU COLLÈGE LOUIS ARMAND À GOLBEY

Après la construction du bâtiment CDI (Centre de Documentation et d'Information), la restructuration de la restauration scolaire et la réhabilitation de l'étage du bâtiment abritant la demi-pension, une 4e phase de travaux a débuté en juillet 2010 et devrait s'achever au 1er trimestre 2012. Sont notamment prévus l'aménagement d'un préau extérieur, l'installation d'un ascenseur pour répondre aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, la réhabilitation des salles de classe du bâtiment de l'externat, la création d'un logement et la réfection de ceux existant ainsi que la modification de l'administration.
Montant de l'opération : 9 355 000 € TTC

Les travaux sont entrepris par niveau mais des structures provisoires accueillent les élèves pendant la durée des travaux. Les toits seront végétalisés, les façades des bâtiments de l'externat et de l'administration seront rénovées et isolées par l'extérieur avec un matériau à base de ouate de cellulose.
Maîtrise d'œuvre : *Agence cartignies Canonica à Bruyères - IOSIS - AB Décibel*

TRAVAUX D'ENTRETIEN

Réfection de toitures, ravalement de façades, mise en conformité électrique, création d'accès handicapés, installation d'alarmes incendie, réfection de peintures, réhabilitation de salles de technologie, de sciences, d'espaces "administration" ou de sanitaires, **le Conseil général effectue de nombreux travaux d'entretien. Le coût de ces interventions aussi nombreuses que variées s'élève à quelque 5,3 millions d'euros par an.**

FONCTIONNEMENT ET ÉQUIPEMENT

Aux sommes considérables que le Conseil général consacre chaque année aux travaux, il convient d'ajouter les dotations de fonctionnement et d'équipement qu'il alloue à chaque collège public. En constante progression, ces crédits avoisinent cette année 7,3 millions d'euros (5,1 millions pour le fonctionnement et 2,2 millions pour l'équipement).

EN CHIFFRES

- **43 établissements publics** dont 3 cités scolaires (entités regroupant collège et lycée)
- **15 897 élèves accueillis** au cours de l'année scolaire 2010-2011 **dans les collèges publics**
- **9 collèges privés**
- **2 423 élèves accueillis dans les collèges privés** lors de l'année scolaire 2010-2011
- **budget consacré aux collèges privés en 2011 :** près de **1,4 million** d'euros pour le fonctionnement et **190 000 €** pour l'investissement (subventions pour l'achat de matériel informatique et pour la réalisation de travaux).

ILS FONT FONCTIONNER LES COLLÈGES

Les chefs d'établissements, gestionnaires, conseillers d'éducation, enseignants, documentalistes, infirmières, surveillants, personnels administratifs oeuvrent pour offrir aux élèves les meilleures conditions de vie et d'étude. Ces personnels relèvent de l'autorité de l'Etat.
D'autres agents, employés et rémunérés par le Conseil général, participent également à la réalisation de cet objectif.

LES AGENTS DES COLLÈGES

341 Agents Techniques Territoriaux des Etablissements d'Enseignement (ATTEE) travaillent actuellement dans les 40 collèges publics vosgiens.
Ces agents, employés et rémunérés par le Conseil général, sont chargés de l'accueil des élèves, de la préparation et du service des repas, de l'entretien et de la maintenance des bâtiments.



EN CHIFFRES

Plus de 11 000 repas sont préparés en moyenne chaque jour, pour les élèves et le personnel des collèges, soit plus de 1 600 000 repas par an.

Pour assurer l'équité entre tous les collèges du département, le Conseil général a mis en place une politique tarifaire destinée à réduire les écarts entre les établissements. Aujourd'hui, le prix d'un repas s'échelonne de 2,66 € à 3,29 € [1].

[1] Prix calculés à partir des forfaits trimestriels établis sur la base de 4 jours par semaine.

Les demi-pensions

Le Conseil général a engagé un vaste programme de modernisation des cuisines et des restaurants scolaires.
Les demi-pensions des collèges Jean Rostand (Châtenois), Michel de Montaigne (Dompaire), Charlet (Remiremont), Spitzemberg (Provenchères-sur-Fave) ont ainsi été totalement reconstruites dernièrement. Des travaux similaires sont programmés au collège Maurice Barrès de Charmes.
Des salles de restaurant plus spacieuses, plus lumineuses, plus silencieuses, mise en place d'un self-service, organisation en tables de quatre, six ou huit convives, parfois séparées par des claustras, décoration soignée, grandes baies vitrées ou puits de lumière : **tout a été pensé pour faire du repas un moment de détente privilégié, agréable et convivial.**



Côté cuisine, la sécurité et l'hygiène alimentaire constituent une préoccupation majeure. Cela se traduit par des investissements importants et la mise en place de dispositifs très précis de contrôle et de prévention. De la sélection des matières premières à l'assiette servie aux élèves : toute la chaîne alimentaire est ainsi étroitement surveillée. Les locaux sont soumis à des conditions d'hygiène draconiennes et le personnel parfaitement sensibilisé aux questions d'hygiène et de sécurité, applique scrupuleusement la méthode HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point). Ce dispositif vise à repérer tous les dangers potentiels et à mettre en œuvre les méthodes pour les prévenir et les corriger (lavage des mains, lavage et désinfection des aliments...).


© volff - Fotolia.com

"Légumes et fruits de saison, dont un certain nombre issus de l'agriculture biologique, viande certifiée "Lorraine Qualité Viande", volaille labélisée : dans les restaurants scolaires vosgiens, on mise sur des produits de qualité".

ENGAGEMENT QUALITÉ ENGAGEMENT

A l'occasion d'activités pédagogiques spécifiques, des repas à thème (antillais, italien, allemand...) ou 100% "bio" sont ponctuellement organisés. La découverte de nouvelles saveurs fait, en effet, partie intégrante de l'éducation des jeunes.

Des plats de substitution peuvent être proposés afin de permettre aux enfants de respecter leurs convictions religieuses ou les prescriptions médicales liées à des régimes courants. En cas d'allergie, les jeunes peuvent consommer sur place les paniers-repas préparés par leur famille.

L'accessibilité

Le Conseil général poursuit les travaux engagés pour rendre les collèges vosgiens accessibles aux élèves handicapés. Sur 40 collèges, 18 le sont déjà ou le seront après les travaux engagés. Certains collèges comme ceux de Bruyères, Châtel-sur-Moselle, Contrexéville, Eloyes, Epinal-Jules Ferry, Golbey, Neufchâteau, Rambervillers, Saint-Dié-Jules Ferry et Souhait, Thaon-les-Vosges, Vagney et Xertigny disposent d'une Unité Locale d'Immersion Scolaire (ULIS) qui permet de scolariser des élèves handicapés ou atteints de maladies invalidantes. L'organisation et le fonctionnement de chaque ULIS sont adaptés aux particularités de chaque déficience.
Les travaux d'aménagement des locaux et les équipements nécessaires sont financés par le Conseil général.





Afin de suivre les développements technologiques et de permettre une évolution des pratiques pédagogiques, un ambitieux programme a été mis en œuvre pour câbler et doter les établissements de matériels informatiques (ordinateurs et périphériques). Aujourd'hui, le parc est constitué de plus de **2 800 ordinateurs** (dont 180 portables) et **370 vidéoprojecteurs**, bénéficiant de connections haut-débit.
L'effort d'équipement se poursuit avec la mise en œuvre de nouveaux outils pédagogiques innovants tels que les Espaces Numériques de Travail (ENT) et les Tableaux Blancs Interactifs (TBI).

EN CHIFFRES

2 659 ordinateurs fixes équipent les établissements, ce qui représente 1 ordinateur pour 5,9 élèves
Montant des investissements réalisés pour l'équipement informatique : en moyenne plus de 700 000 € par an.

■ DES ESPACES NUMÉRIQUES DE TRAVAIL

Ces espaces, mis en place à titre expérimental dans 5 collèges volontaires durant l'année scolaire 2010-2011, seront déployés dans d'autres collèges pour l'année scolaire 2011-2012, avant d'être généralisés en 2013.
L'ENT est une plateforme en ligne accessible depuis n'importe quel ordinateur connecté à internet. Professeurs, élèves, parents, chacun dispose d'un accès protégé par un login personnalisé et peut accéder à divers services et informations (emploi du temps, cahier de texte, menus de la cantine, carnet de notes, journal d'établissement, exercices, cours, exposés…).
Cet espace permet de consulter et d'échanger des documents et des ressources au sein de l'établissement et entre établissements. Il offre, le cas échéant, la possibilité aux enseignants de développer l'e-learning, d'assurer une aide aux devoirs ou d'aider un élève malade. Il crée un lien supplémentaire entre les équipes éducatives et les parents.



LE PROJET LOTHAIRE

Aux côtés de l'Etat, des collectivités locales et universités lorraines, le Conseil général participe au projet Lothaire pour le déploiement rapide des moyens de télécommunication à haut débit qui profite également aux collèges spinaliens et déodatiens.

■ LE TABLEAU BLANC INTERACTIF

Cet équipement qui associe un tableau blanc spécifique à un vidéoprojecteur est connecté à un ordinateur. Il offre la possibilité de réaliser sur grand écran toutes les manipulations habituellement réalisées avec une souris. Des logiciels spécifiques permettent des cours interactifs et favorisent la participation de tous les élèves de la classe.

Pour emprunter ces cars
il faut impérativement
un titre de transport.



DES TRANSPORTS SPÉCIALISÉS

Pour les élèves handicapés...

En raison de la gravité de leur handicap, certains élèves ne peuvent pas emprunter les moyens de transports en commun. Après avoir obtenu l'avis de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), ils peuvent être pris en charge, par un chauffeur agréé par le Conseil général, de leur domicile à leur établissement scolaire.
Si la famille assure elle-même le transport, elle peut bénéficier d'une indemnisation versée par les services du Conseil général (sous réserve des mêmes conditions).

et les internes...

Si le jeune est interne dans un établissement situé dans le département, ou hors du département, la famille peut bénéficier, selon les critères en vigueur, d'une aide individuelle remboursant une partie des frais de transports engagés.

Avant d'acheter les vignettes, renseignez-vous auprès de votre mairie. Certaines, en effet, prennent en charge la participation familiale.

LE CONSEIL GÉNÉRAL TRANSPORTE LES JEUNES

Chaque jour, le Conseil général transporte près de 24 000 élèves de leur domicile à leur établissement scolaire. Ils empruntent soit le réseau LIVO (Lignes Interurbaines des VOsges), soit l'une des 330 lignes exclusivement dédiées aux scolaires.

Petit mode d'emploi des transports scolaires

QUELLES CONDITIONS À REMPLIR ?

Pour bénéficier du transport scolaire, il faut :
- être d'âge scolaire (de 6 à 16 ans) et fréquenter un établissement public ou privé sous contrat. Ne pas être dans un établissement d'enseignement supérieur,
- accomplir quotidiennement le trajet domicile-établissement,
- être scolarisé dans l'établissement le plus proche du domicile, dispensant le niveau d'études choisi,
- être domicilié à plus de 3 km de l'établissement pour les communes classées en zone rurale, et plus de 5 km en zone urbaine (selon les normes de l'INSEE[1]).

COMMENT OBTENIR UNE CARTE DE TRANSPORT ?

Les élèves doivent faire une demande au secrétariat de l'établissement scolaire fréquenté. Ces demandes sont transmises ensuite au service des transports scolaires du Conseil général.

COMMENT RÉCUPÉRER SA CARTE ?

- Sur les lignes dédiées aux scolaires, les cartes sont établies par le Conseil général. L'établissement scolaire est chargé de les adresser aux élèves.
- Sur le réseau LIVO, la carte est établie par le transporteur qui la remet après avoir perçu le montant de la participation familiale.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Les enfants de classes élémentaires (hors maternelles) ont accès gratuitement aux transports scolaires.
Les élèves du secondaire (de la 6e à la Terminale) versent une participation minime : 63 € pour l'année scolaire 2011-2012. Le paiement s'effectue en apposant sur la carte de transport des vignettes à retirer auprès de la perception.
Cette part acquittée par les familles ne représente que 8% du coût moyen du transport scolaire effectif d'un élève pris en charge par le Conseil général.

Pour en savoir plus
Veuillez contacter le Service des transports
du Conseil général au 03 29 29 88 29
+ LIVO Numéro vert 0 800 08 80 10 ou www.livo-vosges.fr

[1] Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques



La sécurité : une préoccupation majeure

■ UN CONTRÔLEUR

Le contrôleur, agent du Conseil général, travaille en collaboration avec les services de gendarmerie et de police. Il veille notamment à la sécurité autour des arrêts de car, au suivi des consignes de sécurité à bord du car, au respect des itinéraires empruntés par les conducteurs et à la validité des visites techniques des cars... Chaque élève se voit remettre avec sa carte de transport un règlement disciplinaire qu'il doit co-signer avec ses parents. En cas de non respect des consignes, le contrôleur est en droit de lui donner un avertissement voire une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'à l'exclusion du service de transport.

■ UN CONDUCTEUR

Chaque conducteur est également responsable du respect des consignes de sécurité dans son car.

■ DES ACCOMPAGNATEURS

Des accompagnateurs (retraités, parents d'élèves, ATSEM - Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles -, agents communaux...) sont formés et accompagnent les tout-petits durant les trajets en car jusqu'à l'école.

EN CHIFFRES

- budget annuel : 23,1 millions d'euros
- 24 000 élèves transportés quotidiennement
- 300 autocars en circulation chaque jour
- 28 000 kilomètres par jour soit 4 500 000 kilomètres par an
- Coût moyen du transport d'un élève : 650 € par an



UNE ASSOCIATION

Emanation d'une association nationale, **l'Association Départementale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public (ADATEEP)** est subventionnée par le Conseil général pour diverses actions de sécurité auprès des scolaires. Ces missions d'éducation sont menées par les directeurs et bénévoles de l'association et par leurs partenaires. Ils interviennent auprès des écoliers du primaire, des collégiens et lycéens avec des supports pédagogiques adaptés (interventions en classe, débats, ateliers thématiques, exercices d'évacuation de cars en milieu protégé...).



VIVRE SES PASSIONS

DÉCOUVRIR PRATIQUER... S'EXPRIMER

Depuis de nombreuses années, le Conseil général soutient financièrement les projets pédagogiques et les actions éducatives menés par les collèges dans le cadre des contrats éducatifs et culturels.

DEVENIR DES ÉCO-CITOYENS AVISÉS ET RESPONSABLES



■ DEUX COLLÈGES EXPÉRIMENTAUX !

A l'initiative du Parc naturel régional des Ballons des Vosges, une expérimentation d'Agenda 21 de collèges (ou établissement en démarche de développement durable) est en cours dans les Vosges depuis la fin de l'année 2009.
Elle est suivie de près par le Conseil général puisque deux collèges se sont engagés volontairement dans cette démarche : les collèges du Spitzemberg de Provenchères-sur-Fave et Le Tertre de Remiremont. Une aide départementale exceptionnelle a été octroyée à ces deux établissements, dans le cadre du Contrat Educatif et Culturel qui les lie au Département, pour leur permettre de mettre en œuvre des programmes d'actions ambitieux. **Cette expérience sera riche d'enseignements pour tous les collèges vosgiens.**



Les collègiens "nettoient"la nature

Pour en savoir plus :
http://www.ac-nancy-metz.fr/pres-etab/collspitzembergprovencheres/
http://www.ac-nancy-metz.fr/pres-etab/colltertreremiremont/default.htm

■ DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
MENÉS AVEC ET POUR LES JEUNES, À L'ÉCOLE ET PENDANT LEURS CONGÉS

Depuis 10 ans, l'Inspection Académique et le Conseil général proposent aux établissements scolaires un appel à projets annuel sur le thème "environnement et développement durable".
Durant l'année scolaire 2010-2011, près de 90 établissements se sont engagés sur des actions concrètes. 7 000 élèves ont ainsi travaillé sur les thèmes des déchets, de l'eau, des rivières, de la biodiversité, de l'alimentation, de l'agriculture ou du jardinage, en diffusant leurs travaux en direction des autres élèves, du personnel des collèges et des familles.
Chaque année, vous pouvez participer avec votre classe !
Pour en savoir plus, connectez-vous sur http://www.ac-nancy-metz.fr/ia88/environnement/

Au sein des centres de vacances et de loisirs, les jeunes peuvent également construire ou prendre part à des projets en faveur de l'environnement et du développement durable.

Pour en savoir plus
frederic.cuignet-royer@vosges.gouv.fr
http://www.lorraine.drjscs.gouv.fr/education-a-l-environnement-et-au.html
http://www.associations-vosges.org/

VOSGES, LE PLUS BEAU EST AVENIR... ! CHAQUE GESTE COMPTE !

Le Conseil général propose pendant la Semaine nationale du développement durable une opération éco-citoyenne. Chaque Vosgien, au sein de son école, son collège, son lycée, sa commune, son quartier, son association peut faire un geste ! Chantiers de nettoyage, animations pédagogiques et festives, expositions, conférences, ateliers, visites tout public, des dizaines d'actions sont programmées pour le bien de la planète !
Prochain rendez-vous :
du 31 mars au 7 avril 2012.

›› **En 2011, un concours de dessin sur le thème de la forêt** a été proposé aux enfants de moins de 14 ans. 350 dessins ont été reçus au Conseil général. L'opération devrait être reconduite en 2012, alors, **ON COMPTE SUR VOUS !**

Courriel : vosgesleplusbeau@cg88.fr



S'ÉVEILLER À LA CULTURE

Pendant le temps scolaire

Classes de découverte, visites de sites culturels et d'expositions, ateliers artistiques... Le Conseil général, au travers de ses structures culturelles, mène de nombreuses actions afin de sensibiliser le jeune public à la culture. Son action s'exerce non seulement au sein des établissements scolaires mais aussi en dehors...

À LA DÉCOUVERTE DU PATRIMOINE VOSGIEN

LES CLASSES CULTURELLES :

Chaque année des milliers d'élèves visitent les hauts lieux culturels du département et notamment les sites de Grand, Domremy ou le musée d'art ancien et contemporain à Epinal, propriétés du Conseil général où ils bénéficient d'activités spécifiques organisées par les Services éducatifs.



■ À Grand

Les élèves accueillis en classe de patrimoine ou classe culturelle sont invités à mener une véritable enquête en partant à la découverte du sanctuaire gallo-romain. Monuments, divinités, objets de la vie quotidienne découverts lors des chantiers de fouille... Tout est passé au peigne fin par les jeunes détectives.

Visites commentées de l'amphithéâtre et de la mosaïque, jeu de piste, questionnaire, mini-ateliers pour découvrir la vie quotidienne à l'époque gallo-romaine ou la technique de la mosaïque, mallettes et maquettes, projections audiovisuelles, de 2 heures à 5 jours, il existe bien des façons de découvrir ce site... **En 2010, près de 6 000 élèves ont été accueillis à Grand.**

■ Journée-découverte à Domremy

Visite commentée des lieux, projection audiovisuelle, séance de théâtre animé, à Domremy-la-Pucelle, le site de la maison natale de Jeanne d'Arc, appartenant au Conseil général depuis 1818, propose également aux jeunes (écoliers ou collégiens) des ateliers d'initiation à la calligraphie et à l'enluminure.



■ Visites au musée départemental

Minutieusement organisées, les visites au musée départemental d'art ancien et contemporain sont le fruit d'une étroite collaboration entre les enseignants et le Service éducatif du musée. Ce service leur propose, en effet, des documents pédagogiques, des catalogues d'expositions ainsi qu'une aide personnalisée à la réalisation de tous les projets d'éveil artistique que les enseignants souhaitent mettre en place.

›› **En plus de ses compétences obligatoires,** le Conseil général participe au financement des projets pédagogiques des collèges publics et privés en consacrant en 2011 un budget de 107 000 €, dans le cadre des Contrats Educatifs et Culturels qu'il signe chaque année avec les établissements.

›› De même, le Département a choisi de soutenir les écoles du 1er degré : il subventionne 50% des frais de transports des écoles se rendant sur des sites ayant reçu un agrément départemental (budget annuel de 28 200 €) et alloue une bourse de 45 € à 60 € par enfant pour les sorties scolaires avec nuitées validées par les services de l'Inspection Académique (budget 2011 : 70 700 €).

BOIS ET FORÊTS c'est le thème sur lequel les services éducatifs du musée et des Archives invitent les élèves des classes maternelles, élémentaires et secondaires à plancher cette année.
Pour en savoir plus, consultez le dossier de présentation sur le site de l'Inspection Académique des Vosges
www.ac-nancy-metz.fr/ia88/musee
www.ac-nancy-metz.fr/ia88/serveducarchives



■ Aux Archives, des collégiens face à leur histoire



Les portes des Archives départementales, service du Conseil général, sont également largement ouvertes aux scolaires. Pour initier les enfants à l'histoire et à la richesse du patrimoine vosgien, le Service éducatif accueille régulièrement les classes pour des visites des locaux, d'expositions temporaires ou des animations pédagogiques autour d'un thème historique ou culturel. Des fac-similés, comme une cinquantaine d'expositions itinérantes, dont certaines disposent de questionnaires pédagogiques, sont disponibles au prêt.

Pour en savoir plus : www.vosges-archives.com
vosges-archives@cg88.fr

Des valises pédagogiques

En partenariat avec le Centre Départemental de Documentation Pédagogique (CDDP), les Archives départementales et l'association "Vosges Arts Vivants" ont créé deux valises pédagogiques appelées aussi "valise patrimoine". L'une est consacrée à la chanson, l'autre à la conscience du territoire et à la mémoire industrielle. Tous les collèges, certains lycées et les inspecteurs pédagogiques régionaux ont été destinataires de cette valise qui est aussi disponible dans les CDI des établissements scolaires.

■ Les "collèges au cinéma"

Chaque année depuis 1994, une vingtaine d'établissements se rend une fois par trimestre au cinéma.

Menée en partenariat avec le Centre National du Cinéma (CNC), l'Inspection Académique, les exploitants de salles de cinéma, cette opération à laquelle le Conseil général participe en prenant en charge 1/3 du coût des places et, le cas échéant, la totalité des frais de transport (toujours dans le cadre du Contrat Educatif et Culturel) permet aux collégiens de découvrir des chefs-d'œuvre cinématographiques anciens ou contemporains, d'aiguiser leur regard, d'apprendre à analyser une image et d'exercer ainsi leur esprit critique. Le même type de dispositif, financé par la Région Lorraine, est proposé aux lycéens.



■ ART BUS

C'est dans un ancien bus que "La Lune en parachute", galerie d'art spinalienne, a choisi, en 2005, d'aménager un espace d'exposition à but pédagogique. Tout au long de l'année scolaire, cette galerie ambulante sillonne les routes vosgiennes pour aller à la rencontre des collégiens et leur faire découvrir et apprécier l'art contemporain. Après Cédric Geney, Louis Perrin, Jean Faucheur, le collectif Dix x 10 Roma Napoli & Daw Jones et Gwenäel Stamm, Paëlla Chimicos avait cette année investi les lieux avec ses affichettes.

Cette opération est organisée grâce au soutien financier du Conseil général, de Veolia Transport, de Connex Vosges et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Pour en savoir plus, connectez-vous sur www.laluneenparachute.com

■ "Les passeurs d'images"

Mise en place par la Direction de la Jeunesse et de l'Éducation populaire, en partenariat avec le Centre National du Cinéma, l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances (ACSE) et le Conseil général, cette action permet de sensibiliser les jeunes des quartiers et jeunes ruraux au cinéma et à l'image.

Contact :
Fédération des Œuvres Laïques
contact@fol-88.com

■ Les théâtrales des jeunes en Europe

Avec le soutien du Conseil général, cette association développe des actions culturelles et éducatives innovantes en milieu rural avec la Communauté de Communes du Pays de Jeanne comme en milieu urbain dans le quartier du Plateau de la Justice à Epinal.

Pour en savoir plus : theatraledesjeunes@wanadoo.fr

Après l'école...

Lecture, musique, chant, arts plastiques.... Quels que soient leurs centres d'intérêt, les jeunes Vosgiens disposent d'une large gamme d'activités pour occuper leur temps libre...



■ LIRE...

Plus de 600 000 ouvrages (livres, cd, dvd) sont disponibles dans les quelque 220 bibliothèques et médiathèques réparties sur l'ensemble du territoire vosgien.
Pour connaître la bibliothèque la plus proche de chez vous, connectez-vous sur
www.vosges-bdp.com

■ JOUER DE LA MUSIQUE...

Dans l'une des 21 écoles de musique du département
Pour connaître la structure la plus proche, connectez-vous sur
www.vosgesartsvivants.fr

S'initier au jazz en participant à "ZE stage" de l'été
Organisé en juillet depuis 10 ans, ce stage dédié au "Jazz et musiques improvisées" propose aux instrumentistes à vent, percussionnistes, batteurs, bassistes, guitaristes et pianistes, une initiation et un approfondissement des techniques liées au jazz, aux musiques improvisées et musiques d'aujourd'hui. Chacun peut y travailler ses capacités et son style à travers divers ateliers encadrés par des intervenants-jazzmen reconnus internationalement.
Ces stages sont organisés par l'association "Vosges Arts Vivants", une association financée par le Conseil général
Pour en savoir plus, contactez sébastien Chevallier à "Vosges Arts Vivants" - 03 29 29 89 08 ou www.vosgesartsvivants.fr

■ CHANTER...

Dans l'une des 66 chorales répertoriées dans les Vosges
Pour consulter la liste, connectez-vous sur www.vosgesartsvivants.fr



Avec le Chœur départemental de Jeunes, WHY NOT'ES ?
Créé en 2009 et ouvert à tous les jeunes sans distinction de niveau (collégiens, lycéens, étudiants), le Chœur départemental propose une approche dynamique et originale du chant choral. "Vosges Arts Vivants" accompagne ainsi les écoles de musique partenaires dans la mise en place d'ateliers hebdomadaires de pratiques vocales collectives. Chaque année, des rencontres artistiques sont mises en place avec des ensembles vocaux de styles et de provenances variés. Sont ainsi venus un groupe anglais "Voces 8" en 2009-2010, Félix Nassi, chef de Chœur béninois et Chet Nuneta avec leurs musiques du monde en 2010-2011.
Pour en savoir plus, contactez Carine Glaudel à "Vosges Arts Vivants" - 03 29 29 89 08 ou www.vosgesartsvivants.fr

›› Payer une partie de l'abonnement ou acheter des livres avec les chèques de la carte ZAP+88, c'est possible !
Pour connaître la liste des médiathèques et libraires vosgiens partenaires de la carte ZAP+88, connectez-vous sur www.vosges.fr

›› Le Conseil général aide les jeunes de 5 à 25 ans qui pratiquent un instrument de musique à acquérir leur instrument neuf.
Pour en savoir plus, contactez la Mission Jeunes au 03 29 29 89 60 ou connectez-vous sur www.vosges.fr



MULTIPISTE

Des structures belges, luxembourgeoises et lorraines dont l'association vosgienne "Vosges Arts Vivants" ont décidé d'unir leurs efforts pour encourager la création et faciliter la diffusion des musiques actuelles. Durant une année, elles accompagnent une sélection de six groupes de la Grande Région. Dans les Vosges, en 2010, le groupe de rock Sainte Bob a bénéficié de ce soutien.
Pour en savoir plus, contactez Thierry Szabo, directeur de "Vosges Arts Vivants", courriel : tszabo@cg88.fr, tél. 03 29 29 89 08 - www.vosgesartsvivants.fr



■ DANSER ...

- Dans une des écoles de danse du département
- En participant aux parcours danse, aux stages d'initiation au hip-hop ou à la création chorégraphique proposés par l'association "Vosges Arts Vivant".

Pour en savoir plus, contactez Caterine Ayad-Lynde à Vosges Arts Vivants au 03 29 29 89 08

■ BRÛLER LES PLANCHES...

En vous inscrivant dans les ateliers de théâtre organisés dans certains collèges et lycées, ou dans l'une des nombreuses structures associatives qui dispensent des cours ou organisent des stages comme par exemple le Théâtre du Peuple Maurice Pottecher à Bussang.
Pour connaître l'offre théâtrale vosgienne, connectez-vous sur www.vosgesartsvivants.fr

Pour connaître le calendrier des prochaines sessions du Théâtre du Peuple et vous inscrire : www.theatredupeuple.com, tél 03 29 61 62 47

■ PARTICIPER AUX ATELIERS ARTISTIQUES

ORGANISÉS PAR LE MUSÉE DÉPARTEMENTAL D'ART ANCIEN ET CONTEMPORAIN

→ **Les ateliers de pratiques artistiques** pour découvrir les collections permanentes et les expositions en cours, sous la conduite d'une médiatrice-plasticienne, avant d'expérimenter le monde de la création...

→ **"Les mercredis découverte"** proposés un mercredi par mois aux enfants de 5 à 10 ans pour découvrir le monde de l'art en s'amusant.

→ **Les ateliers "Des vacances au musée"** programmés pendant les vacances scolaires qui permettent aux enfants de 5 à 12 ans, de découvrir les collections et les expositions (accueil individuel et de groupes - centres aérés... -).

→ **Les ateliers Family Art** pour regarder, partager et expérimenter l'art en famille.

→ **Les "Ateliers créatifs"** qui offrent aux plus de 16 ans, adolescents et adultes, débutants ou confirmés, la possibilité d'explorer le monde de la création...

Pour en savoir plus, téléphonez au 03 29 82 20 33


© Toanet - Fotolia.com

■ VISITER DES SITES, DES EXPOS...

Tout au long de l'année, les jeunes de moins de 16 ans, ainsi que tous ceux porteurs de la carte ZAP+ 88 bénéficient de la gratuité ou de tarifs préférentiels pour visiter les grands sites culturels vosgiens et notamment ceux appartenant au Conseil général à savoir : l'amphithéâtre et la mosaïque de Grand, la maison natale et le Centre Visage de Jehanne à Domremy, la maison natale du peintre Claude Gellée dit le Lorrain à Chamagne et le musée départemental d'art ancien et contemporain à Epinal.

Pour en savoir plus, reportez-vous page 17 ou connectez-vous sur www.vosges.fr



Pour vous aider à financer vos stages de musique, danse, théâtre, pensez au chèque culturel de 50 € de la carte ZAP+88 !
Pour connaître les modalités et les organismes partenaires, connectez-vous sur www.vosges.fr



Se faire une toile, assister à des concerts, à des spectacles, à prix "canon" avec la carte ZAP+88
Pour en savoir plus, reportez-vous page 17 ou connectez-vous sur www.vosges.fr

›› Pour offrir aux jeunes Vosgiens des activités de loisirs, le Conseil général soutient un certain nombre d'actions soit en direct soit en finançant de nombreuses associations oeuvrant dans les domaines culturel, artistique, sportif ou environnemental et qui jouent un rôle important dans le secteur éducatif et socio-éducatif.

Le sport

Parce que le sport est une formidable école de vie et constitue un extraordinaire facteur d'intégration et de cohésion sociale, le Conseil général encourage la pratique sportive des jeunes.

L'intérêt que le Conseil général manifeste au sport s'exprime d'abord sur le plan scolaire et en particulier au travers du soutien apporté aux initiatives et aux actions des services départementaux de l'UNSS [1].

Tout au long de l'année, cette association qui réunit plus de 9 000 jeunes organise et anime des compétitions dans de nombreuses disciplines.

En outre, grâce à l'aide que le Conseil général lui apporte chaque année, elle finance les déplacements de ces jeunes lorsqu'ils sont amenés à participer aux Championnats de France UNSS[1]. Ces Championnats sourient d'ailleurs régulièrement aux Vosgiens comme témoignent les nombreux titres remportés cette année.

Citons :

- les cavaliers du collège de Monthureux-sur-Saône/Darney, sacrés champions de France d'équitation à Pau ;
- les fondeurs du collège Jules Ferry du Thillot, 2e au championnat de France relais,
- l'équipe de canöe-kayak du collège Clémenceau d'Epinal, classée 3e au championnat de France excellence,
- les lycéens de la Haie Griselle à Gérardmer, dont les équipes de garçons ont décroché trois titres de champions de France (aviron indoor, ski de fond (combiné et relais)) et l'équipe de filles, un titre de vice-championnes de ski de fond relais.

Pour en savoir plus, connectez-vous sur www.unss.org

En lien avec l'UNSS[1], le Conseil général organise également une fois par an, **les Collégiades du Sport**, un rendez-vous festif auquel sont invités à participer tous les collégiens.

Toutes les associations sportives UNSS des collèges et lycées publics et privés des Vosges s'associent et acceptent les chèques ZAP de 3 € pour le règlement des licences UNSS et les dépenses liées aux compétitions, à condition que les élèves financent une part de leur licence à hauteur de 2 euros minimum.

LE CONSEIL GÉNÉRAL

ACCOMPAGNE LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Il alloue des bourses individuelles aux athlètes qui représentent l'excellence de la pratique sportive dans le département (bourses Athlètes Champions et CAP JO -Jeux Olympiques-) et signe des conventions de partenariat avec les équipes qui évoluent au meilleur niveau de leur discipline au plan national (bourse Clubs Champions).

FAVORISE L'ACCÈS DE TOUS AU SPORT

Il participe financièrement aux travaux de construction ou de rénovation engagés par les communes sur leurs équipements sportifs. Il aide les associations sportives agréées à s'équiper en petits matériels, soutient les projets de formation, d'animation, de promotion et de perfectionnement, accompagne la mise en place des compétitions par les comités sportifs et participe de manière significative au financement des associations qui organisent le sport adapté et le handisport.

Pour en savoir plus,
Contactez le Service des Sports du Conseil général au 03 29 29 87 12
Courriel : vpetitjean@cg88.fr

[1] Union Nationale du Sport Scolaire

AVEC LA CARTE ZAP

les jeunes bénéficient de tarifs préférentiels ou d'avantages consentis par une dizaine de comités sportifs vosgiens, 5 chèques-ski de 3 € de réduction (1,50 € station + 1,50 € Conseil général), valables jusqu'au 18 avril 2012 dans 7 stations vosgiennes partenaires, sont également disponibles.
Pour en savoir plus, reportez-vous page 17 ou connectez-vous sur www.vosges.fr



LE KID STADIUM

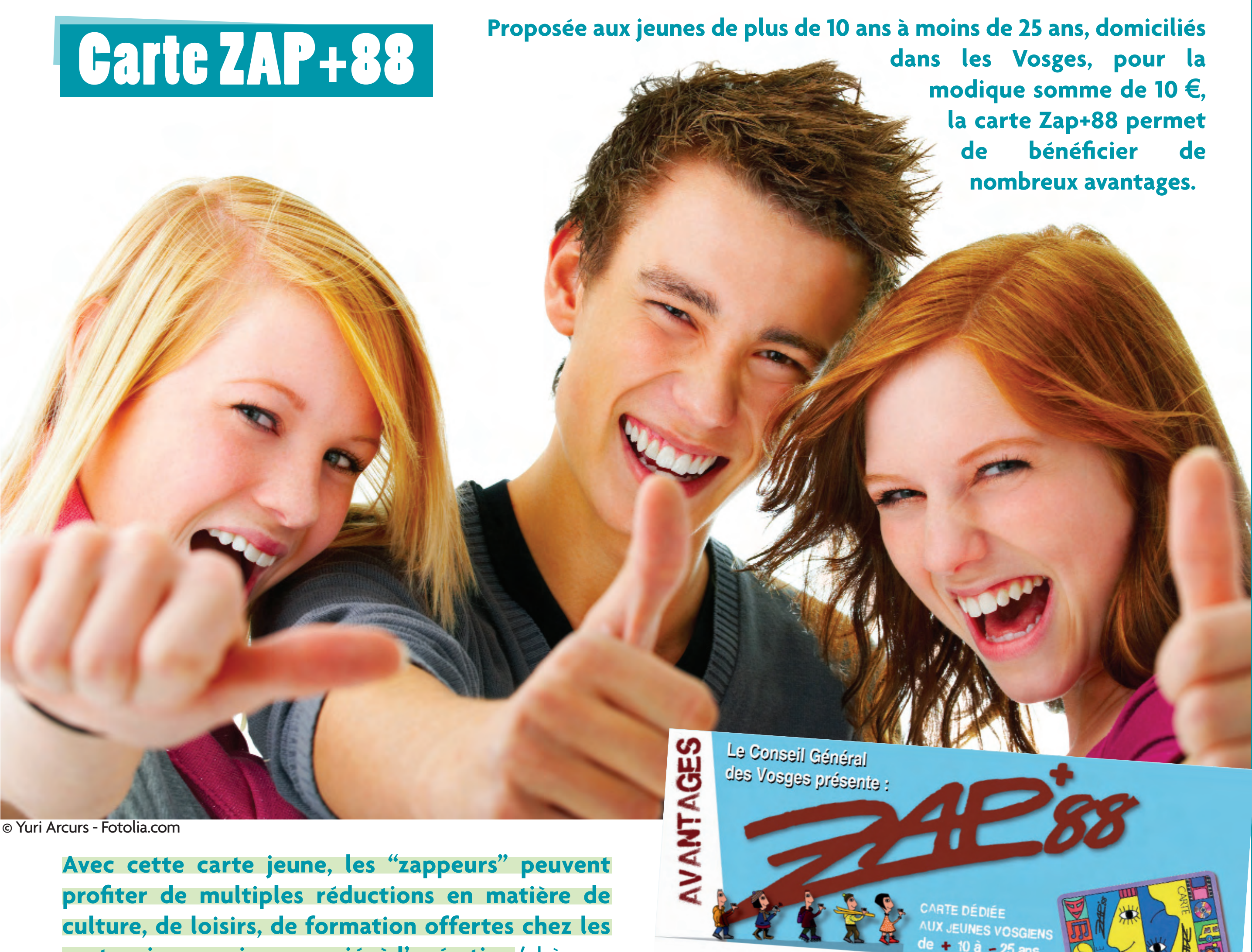
A l'initiative du Comité départemental d'athlétisme, le Kid Stadium sillonne les routes du département avec le concours financier du Conseil général et des communes traversées. D'est en ouest, du nord au sud, de quartiers en villages, ce mini stade itinérant équipé de matériels pédagogiques et ludiques financés avec l'aide du Département va à la rencontre des jeunes pour leur faire découvrir l'athlétisme
Pour connaître le calendrier de la tournée du Kid Stadium, connectez-vous sur www.cva.athle.org

EN CHIFFRES

Le sport dans les Vosges, c'est :
939 associations, 54 comités sportifs départementaux
63 917 licenciés dont
9 000 scolaires
Et des champions !
Julien Absalon (VTT), Julien Bontemps (planche à voile), Aurore Mongel et Maud Didier (natation)...

Carte ZAP+88

Proposée aux jeunes de plus de 10 ans à moins de 25 ans, domiciliés dans les Vosges, pour la modique somme de 10 €, la carte Zap+88 permet de bénéficier de nombreux avantages.



© Yuri Arcurs - Fotolia.com

Avec cette carte jeune, les “zappeurs” peuvent profiter de multiples réductions en matière de culture, de loisirs, de formation offertes chez les partenaires vosgiens associés à l’opération (chèques de 3 € à utiliser selon ses préférences pour le cinéma, l’UNSS, la piscine, les cours d’auto-école, les livres, bourses permis voiture, conduite accompagnée, BAFA -Brevet d’Aptitude aux Formations d’Animateurs- et 1 coupon parcours éco-citoyen pour vivre ses loisirs autrement...).

Depuis 2011 sont proposés également 2 coupons de réductions pour bénéficier :
- de 5 € de réduction sur l’entrée au parc d’attraction de Fraispertuis City,
- et de 10 € de réduction au moment de l’inscription aux cours d’auto-école (uniquement pour un permis moto ou voiture et chez les auto-écoles partenaires).

Les titulaires de la carte Zap+88 peuvent également voyager, dans les Vosges, à tarif préférentiel sur le réseau interurbain LIVO (Lignes Interurbaines des VOsges).
Pour en savoir +
www.livo-vosges.fr - Tél : 0800 088 010

POUR OBTENIR LA CARTE ZAP, RIEN DE PLUS SIMPLE !

Il faut être âgé de plus de 10 ans à moins de 25 ans et justifier d’un domicile dans les Vosges. Le bulletin d’adhésion ainsi que les pièces justificatives et le règlement de 10 € (par chèque) doivent être envoyés à la Mission Jeunes.
Dès réception du dossier complet, la carte ZAP et un livret-chéquier seront adressés par courrier au jeune demandeur.

FLASH INFO ZAP

Un flash info régulier informe les jeunes zappeurs, en direct, des bons plans de la carte et relaie des informations sur des sujets d’intérêt général relatifs à la jeunesse.
Pour recevoir ces Flashs Infos, il suffit d’être en possession d’une carte ZAP et de communiquer son adresse électronique à la Mission Jeunes pour être inscrit surla liste de diffusion.

Pour en savoir plus
connectez-vous sur www.vosges.fr ou contactez la Mission Jeunes : 12, rue de la Préfecture à Epinal
Courriel : mission.jeunes@cg88.fr / Tél. carte ZAP : 03 29 29 89 59 / Tél. Bourses & Partenariat : 03 29 29 89 60


© vaso - Fotolia.com



DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE, DROIT DES ENFANTS, INTERNET, ÉGALITÉ DE CHANCES… les thématiques que les collégiens souhaitaient voir traitées par le Parlement européen sont très diverses et ont été présentées lors d'une rencontre qui a eu lieu en juin 2009 dans la salle des délibérations du Conseil général, en présence des Conseillers généraux concernés et des représentants du Rectorat de l'Académie Nancy-Metz.



S'ouvrir aux autres : destination Europe

Au titre de son label GUIDEurope, le Conseil général a une mission d'information générale sur l'Union européenne auprès des Vosgiens et notamment auprès du public jeune.

■ FAIRE NAÎTRE DES CITOYENS EUROPÉENS

En partenariat avec l'Inspection Académique, la Fédération des Œuvres Laïques et les Points relais Europe Direct en Lorraine, le Conseil général propose depuis 2009 aux collégiens des actions de sensibilisation à l'Union européenne. Autour d'un thème différent chaque année, ces actions sont organisées sous forme d'animations pédagogiques et ludiques (projections de film, jeux, quizz, échanges-débats, distribution de documents…)
A ce jour près de 300 collégiens ont bénéficié de ces opérations.

Développer l'Europe des jeunes

Pour créer des liens entre les jeunes Européens, il existe de nombreux programmes éducatifs d'échanges.

■ VIVRE ET TRAVAILLER EN EUROPE AVEC LEONARDO

Ce programme s'adresse à tous ceux qui souhaitent acquérir une expérience professionnelle en Europe (apprentis, jeunes diplômés, salariés, demandeurs d'emploi…).

Pour en savoir plus :
www.touteleurope.fr - Vos droits et démarches - Education, formation, jeunesse
ec.europa.eu/education/programmes/lip/leonardo/index_fr.html
www.europe-education-formation.fr

ERASMUS :
programme européen d'échanges universitaires
Ce programme permet les échanges d'étudiants et d'enseignants entre universités et grandes écoles européennes.
Pour en savoir plus :
www.touteleurope.fr - l'UE en action - Education - Dossier Erasmus
www.europe-education-formation.fr - Agence nationale Europe-Education - Formation
www.education.gouv.fr - Etudier à l'étranger

Pour en savoir plus
contactez Irache GOICOECHEA, Chargée de mission Europe
au Conseil général, courriel : igoicoechea@cg88.fr – Tél : 03 29 30 34 58.


© AndersonRise - Fotolia.com

COMENIUS :
quand l'école s'ouvre à l'Europe

Ce programme européen permet les échanges et la coopération entre les établissements scolaires en Europe, de la maternelle au lycée.
L'objectif est de favoriser l'épanouissement personnel et conforter les compétences, notamment linguistiques tout en développant les notions de citoyenneté européenne et de multiculturalisme.
Chaque année, Comenius relie 11 000 établissements, 100 000 enseignants et 750 000 élèves.
Pour en savoir plus : www.touteleurope.fr / www.etwinning.net

JEUNESSE EN ACTION :
programme européen de soutien à la coopération dans le domaine de la jeunesse et à la participation des jeunes à la vie publique.

Vous avez entre 13 et 20 ans ? Avec ce programme vous pouvez :
- bouger, rencontrer d'autres jeunes européens, découvrir d'autres cultures pendant 1 à 3 semaines ;
- partir vivre une expérience de volontariat plusieurs mois dans une association d'un autre pays ;
- réaliser un projet (événement, site internet, film, exposition…) lié à l'Europe et à ses valeurs, dans votre quartier, votre ville, votre région ou avec d'autres groupes de jeunes européens ;
- participer à la vie civique locale et partager vos bonnes pratiques avec d'autres jeunes citoyens européens ;
- débattre avec les élus et les associations et leur faire des propositions sur les sujets qui vous concernent.

Plus d'informations sur www.jeunesseenaction.fr

"LES VOLONTAIRES EUROPÉENS"

Ce programme permet à des jeunes de 18 à 30 ans de partir pour une durée déterminée de 2 à 12 mois dans un pays étranger pour y acquérir une expérience de volontariat tout en découvrant une autre culture.
Une association est accréditée pour l'envoi et l'accueil des jeunes. Dans les Vosges, il s'agit de la Fédération des Œuvres Laïques (FOL 88) qui, pour accomplir sa mission, bénéficie du soutien financier du Conseil général.
Pour en savoir plus : www.injep.fr/service-volontaireeuropeen



AGIR SE FORMER S’IMPLIQUER

Pour encourager les jeunes à entreprendre, agir, se former, s’engager et pour faciliter leur insertion sociale et professionnelle, le Conseil général a mis en place des dispositifs aussi innovants qu’efficaces….

Mener un "Projet jeune"

EN BÉNÉFICIANT D'UNE BOURSE GRÂCE À LA CARTE ZAP+88

Pour encourager les initiatives des jeunes porteurs de la carte ZAP+88 et les aider à réaliser leurs projets dans des domaines tels que le patrimoine, l'éducation, la culture, l'humanitaire ou l'environnement, le Conseil général a mis en place une aide aux projets jeunes.
Le projet peut être individuel, collectif ou conduit par des jeunes soutenus par une structure associative.
L'aide du Conseil général est plafonnée à 3 000 € et varie selon le coût et l'intérêt du projet. Ce soutien a pour objectif de développer les actions réalisées par les jeunes, tout en mettant en valeur leurs initiatives, leur engagement, leurs responsabilités.
L'aide aux Projets jeunes ne pourra être sollicitée plus de 2 fois et le montant total alloué ne pourra excéder 3 000 €.
Pour en savoir plus : contactez la Mission jeunes au Conseil général, Tél. : 03 29 29 86 22, Courriel : mission.jeunes@cg88.fr



Devenir animateur ou directeur de centres de vacances et de loisirs

PASSER LE BAFA...

Pour devenir animateur, il est nécessaire de posséder le Brevet d'Aptitude aux Formations d'Animateurs (BAFA).
Pour obtenir ce diplôme, il suffit d'avoir entre 17 et 25 ans et de suivre une formation organisée sous forme de stages (formation générale de 8 jours, stage pratique de 14 jours minimum et d'approfondissement de 6 jours ou de qualification de 8 jours).
La formation théorique est assurée par des organismes habilités par le ministère de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche.
La formation BAFA est payante mais il est possible de solliciter des aides ou bourses auprès du Conseil général des Vosges, de la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges, de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports. A noter, le Conseil général peut attribuer une bourse de 100 € aux titulaires de la carte Zap+88 ayant obtenu le diplôme.

...ET LE BAFD

De même, afin d'encourager les jeunes de moins de 25 ans à suivre la formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD) délivrée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP), le Conseil général leur accorde une bourse.
Cette formation est destinée à assurer les fonctions d'encadrement dans les centres de loisirs sans hébergement et les colonies de vacances.

Critères d'attribution :

- avoir entre 21 et 30 ans inclus ;
- être domicilié dans les Vosges ;
- avoir effectué son stage de perfectionnement avec une structure lorraine.

Pour en savoir plus :
contactez La Mission jeunes au Conseil général,
Tél. : 03 29 29 89 60,
Courriel : mission.jeunes@cg88.fr

BÉNÉFICIER D'UNE BOURSE

Pour encourager les jeunes à se former, le Conseil général attribue une bourse de 100 € à la condition de posséder la carte ZAP en cours de validité et de fournir une copie du diplôme et du certificat de l'organisme attestant du suivi du stage d'approfondissement avec un organisme lorrain dans les 2 mois qui suivent l'obtention du diplôme.
Pour connaître la liste des organismes habilités à dispenser la formation, contactez la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations au 03 29 68 48 48.z



Jeunes Prêts à Bosser : pour trouver un emploi

L'innovant dispositif "Jeunes Prêts à Bosser" est un véritable tremplin vers le premier emploi ou la formation qualifiante.
3 jeunes sur 4 sortent gagnants du dispositif...



Il est destiné aux jeunes de 17 à 25 ans (avec ou sans diplôme) qui sont "coachés" individuellement par un accompagnateur et qui se rencontrent très régulièrement.
Ils établissent ensemble un parcours de formation afin d'acquérir une réelle autonomie et de nouvelles compétences professionnelles en entreprise.
L'objectif est bien sûr d'accéder à l'emploi, à de l'alternance ou à une formation, mais aussi à devenir un vrai pro de la recherche d'emploi !

■ UN SUIVI PERSONNALISÉ...

Après avoir ciblé des objectifs et des projets, l'accompagnateur propose au jeune des ateliers de techniques de recherche d'emploi adaptés. Leurs contacts sont très fréquents, que ce soit en entretien, par téléphone ou par courriel. Les locaux des "Jeunes Prêts à Bosser" sont à Epinal mais les accompagnateurs se déplacent très régulièrement sur toutes les Vosges.
Une cybersalle est également disponible sur Epinal pour les aider dans leurs démarches.

■ ...JUSQU'AU TRAVAIL EN ENTREPRISE



Ensuite, il faut faire ses preuves en entreprise ! Les stages se réalisent dans des sociétés vosgiennes, quel que soit le domaine d'activité. Leur durée est définie par l'accompagnateur et l'entreprise d'accueil, en fonction des besoins.

Pour en savoir plus
contactez les Jeunes Prêts à Bosser, 1 rue Gilbert - 88000 Epinal,
www.vosges.fr/jpab , Tél. 03 29 29 89 65, courriel : operation.jpab@cg88.fr

Service ouvert du lundi au vendredi
de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h00 sauf le mardi matin.

LES ATELIERS

- **"Prêt à cliquer"**, pour bien utiliser internet dans sa recherche d'emploi.
- **"Prêt à s'bouger"**, pour améliorer sa méthode et ses techniques de recherche.
- **"Prêt à convaincre"**, pour mieux préparer son entretien d'embauche.
- **"Développement personnel"**, pour se lancer dans les meilleures conditions.

LE FINANCEMENT

Une bourse de frais de vie de 115 € par semaine est versée au stagiaire par le Conseil général pour financer les frais de stage, mettre un peu d'argent de côté pour payer le permis ou la voiture ou encore financer une formation...

Le service civique volontaire

Le service civique volontaire s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, quel que soit leur niveau d'études, de formation ou de qualification, qui ont envie de se sentir utile aux autres.


© laurent hamels - Fotolia.com

Cet engagement citoyen et volontaire, reconnu et valorisé permet à des jeunes d'accomplir une mission d'intérêt général de 6 à 12 mois auprès d'un organisme agréé. 9 domaines d'actions prioritaires pour la Nation ont été identifiés : la solidarité, la santé, l'éducation pour tous, la culture et les loisirs, le sport, l'environnement, la mémoire et la citoyenneté, le développement international, les actions humanitaires, les interventions d'urgences.

■ OÙ ACCOMPLIR CE SERVICE CIVIQUE ?

Il peut être effectué auprès d'un organisme à but non lucratif et agréé par l'Agence du service civique (associations, fondations, ONG...), ou auprès de l'Etat, d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public. Ces missions se déroulent en France ou à l'étranger.
Une indemnisation de 440 € net mensuel est versée directement par l'Etat au volontaire.

Pour en savoir plus
contactez la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations - 4 avenue du Rose Poirier – BP 61029
88050 EPINAL CEDEX, Tél. : 03 29 68 48 94,
courriel : ddcspp-pcs-pesva@vosges.gouv.fr
Site internet : www.service-civique.gouv.fr

VOLONTAIRE AU SEIN DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES VOSGES (SDIS)



Le SDIS des Vosges a été un des tout premiers en France à engager des démarches pour être agréé et habilité à accueillir des volontaires. Ces derniers représentent dans les Vosges 95% des effectifs des sapeurs-pompiers. Formé durant son service civique, le jeune sapeur-pompier volontaire pourra ensuite poursuivre cette activité en parallèle de sa profession sans alourdir les contraintes de disponibilités par des périodes de formation.

Pour en savoir plus
SDIS des Vosges – 2 voie Husson – BP 79 – 88 198 Golbey cedex
Tel. : 03 29 69 53 30 – courriel : contact@sdis88.fr

© bellemedia - Fotolia.com



- EDUCATION
- SPORT
- CULTURE
- LOISIRS
- MÉMOIRE
- CITOYENNETÉ
- ENVIRONNEMENT
- SOLIDARITÉ
- SANTÉ

→ **dans les Vosges, 34 missions d'intérêt général sont proposées aux jeunes.**

›› L'Association départementale des Jeunes Sapeurs-Pompiers des Vosges accepte **les chèques ZAP** de 3 € qui sont présentés par les titulaires de la carte ZAP, de 13 à 16 ans, pour payer la moitié de la cotisation (soit 10 chèques ZAP maximum).



S'INFORMER SE PROTÉGER PRENDRE SOIN DE SOI...

Parce que l'adolescence est un cap parfois difficile à passer, un âge où l'on se sent aussi invincible que vulnérable, un moment où l'on se pose des tas de questions, le Conseil général a choisi d'être aux côtés des jeunes pour les soutenir et les accompagner.

Les centres de planification et d'éducation familiale

Le Conseil général à partir des **7 centres de planification répartis sur le territoire vosgien** informe et accompagne les jeunes sur toutes les questions liées à la vie affective et sexuelle.
Des sages-femmes, conseillères conjugales, médecins, gynécologues sont à votre écoute. Ils vous informent, vous renseignent, vous conseillent, vous accompagnent et vous proposent des **consultations, gratuites et confidentielles.**

PLUSIEURS CENTRES EXISTENT DANS LES VOSGES, IL Y EN A FORCÉMENT UN PRÈS DE CHEZ VOUS...

Contrexéville : Les Préfa's 407 rue Jean Moulin, Tél. : 03 29 08 02 33
Epinal : Centre Hospitalier Jean Monnet – 3, av Robert Schumann, Tél. : 03 29 29 86
Gérardmer : Centre hospitalier 22, bd Kelsch, Tél. : 03 29 63 66 66
Mirecourt : DVIS, 2 rue des cloîtres, Tél. : 03 29 38 54 55
Neufchâteau : DVIS, 39, rue Jules Ferry , Tél. : 03 29 94 02 84
Remiremont : Centre hospitalier, 1 rue Georges Lang, Tél. : 03 29 23 41 98
Saint-Dié-des-Vosges : DVIS Saint-Dié Ville, 7, rue Pierre Bérégovoy, Tél. : 03 29 53 50 90

Pour en savoir plus, connectez-vous sur www.vosges.fr


© laurent hamels - Fotolia.com

En lien avec les professeurs de Sciences et Vie de la Terre et l'infirmière scolaire, une sage-femme et une assistante sociale du Conseil général interviennent dans les collèges et les lycées pour faire de l'éducation à la sexualité et surtout pour échanger avec les jeunes sur toutes les questions qui y sont liées.
Ces informations collectives sont également organisées dans les Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS), centres sociaux, Foyer Départemental de l'Enfance (FDE), Maisons maternelles, Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT).

HEIN ?

■ UNE CAMPAGNE DE PRÉVENTION SUR LES RISQUES AUDITIFS LIÉS À L'ÉCOUTE ET À LA PRATIQUE DES MUSIQUES AMPLIFIÉES

Du méga concert au baladeur MP3 vissé aux oreilles en passant par les soirées en discothèque ou le volume de la chaîne poussé au maximum : les oreilles des jeunes sont parfois soumises à rude épreuve... Et le risque de devenir sourd est bien réel. Pour les sensibiliser aux dangers liés à l'écoute et à la pratique des musiques actuelles amplifiées, l'association "Vosges Arts Vivants" a lancé une série d'actions de prévention à destination des collégiens et des lycéens. Concerts pédagogiques, campagne d'affichage dans les abris-bus, interventions pédagogiques et ludiques en collège, distribution de bouchons d'oreille... Tous les moyens sont bons pour inciter les jeunes à préserver leur capital auditif.
Alors que vous soyez responsable d'établissement, personnel de santé, conseiller d'éducation, enseignant ou élève...
Pour en savoir plus,
contactez Vosges Arts Vivants au 03 29 29 89 08 ou connectez-vous sur www.vosgesartsvivants.fr





© Friday - Fotolia.com

UNE QUESTION D'ORIENTATION ?

Renseignez-vous auprès d'un des quatre Centres d'Information et d'Orientation (CIO) ouverts à Remiremont, Epinal, Saint-Dié-des-Vosges et Neufchâteau.
Les trois dernières structures sont financées par le Conseil général qui consacre chaque année près de 170 000 € pour assurer leur fonctionnement matériel.

WAKA : UNE PLATEFORME INTERNET POUR DÉBATTRE ET S'INFORMER

Mise en ligne par les pouvoirs publics en partenariat avec Skyrock.com, cette plateforme internet propose aux 15-24 ans de connaître l'ensemble des mesures gouvernementales qui les concernent directement et d'échanger par le biais de forums et de blogs sur des thèmes de la vie quotidienne comme la santé, le logement, les études, les aides, la sécurité routière, les loisirs...
Pour en savoir plus, connectez-vous sur www.mon-waka.fr

TABAC, ALCOOL, DROGUE : PRÉVENIR AVANT DE GUÉRIR

Parce que c'est à l'adolescence que les tentations de la première cigarette, du premier joint ou des premières ivresses alcooliques se font plus pressantes, le Conseil général soutient les actions d'éducation à la santé organisées dans les collèges ainsi que les opérations de sensibilisation menées par de nombreuses associations.

Pour en savoir plus
connectez-vous sur : www.tabac-info-service.fr
www.drogues-info-service.fr ou par tél au 0800 23 13 13
www.alcoolinfoservice.fr ou par tél *Ecoute alcool* au 0811 91 30 30
ou sur www.filsantejeunes.com

SUR LA ROUTE : OBJECTIF SECURITE



Opération de sensibilisation pour les scolaires organisée lors du rallye Alsace-Vosges par la Ville d'Epinal en partenariat avec le Conseil général.

Le Conseil général, en partenariat avec le Comité départemental de la sécurité routière, mène des actions d'éducation à la sécurité routière pour les jeunes. Au programme : initiation au code de la route, exercices de montée, descente et d'évacuation de car, pratique de véhicules...
Le Conseil général soutient également les actions de prévention initiées par la Préfecture, des associations ou des collectivités locales (communes, communautés de communes) notamment en direction des conducteurs de deux roues motorisés (scooters et motos). Le Conseil général est également partenaire des Olympiades de la sécurité routière.

DES LIEUX POUR S'INFORMER

Formation, emploi, logement, santé, loisirs ... Sur toutes ces questions, des professionnels sont à votre disposition dans les Missions locales, Point d'Accueil, d'Information et d'Orientation (PAIO), Points Information Jeunesse (PIJ) ou Bureau Information Jeunesse (BIJ) ouverts dans tout le département avec le soutien financier du Conseil général.

Pour connaître la structure la plus proche de chez vous, connectez-vous sur www.guidedesdemarches.com/région/missions-locales-88.htm
ou sur www.jeunes.gouv.fr, le portail interministériel des jeunes.

POUR LES JEUNES EN DIFFICULTE

Un Fonds d'aide aux jeunes pour les 18-25 ans
Ce dispositif financé par le Conseil général propose des aides financières ponctuelles de courte durée destinées à favoriser l'insertion sociale et professionnelle évitant l'entrée dans le dispositif RSA dès l'âge de 25 ans révolus et, le cas échéant, permet d'apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents.

Pour en savoir plus, contacter la Direction des Interventions Sociales du Conseil général au 03 29 29 88 48

Les collèges dans les Vosges

Collège privé Saint-Laurent
2, rue Fontaine St-Laurent
BP 38 - 88250 La Bresse
Tél. : 03 29 25 41 61

Collège privé Jeanne d'Arc
1, avenue de Chanzy
88600 Bruyères
Tél. : 03 29 50 51 42

Collège privé Notre Dame
23, rue Thiers - BP 10459
88012 Epinal Cédex
Tél. : 03 29 64 43 43

Collège privé Jeanne d'Arc
1, avenue de Herringen
88300 Neufchâteau
Tél. : 03 29 94 03 20

Collège privé Jeanne d'Arc
27, rue des Fontaines
88700 Rambervillers
Tél. : 03 29 65 01 46

Collège privé Saint-Joseph
7, avenue J. Méline
BP 45
88202 Remiremont Cédex
Tél. : 03 29 23 17 79

Collège privé Sainte-Marie
17, avenue de Robache
BP 289
88108 Saint-Dié-des-Vosges Cedex
Tél. : 03 29 55 34 66

Collège privé Notre Dame de la Providence
14, rue Pasteur
88100 Saint-Dié-des-Vosges
Tél. : 03 29 56 17 77

Collège privé Saint-Clément
BP 1
88320 Martigny-les-Bains
Tél. : 03 29 09 71 24

Collège Julie Victoire Daubié
42, rue du Chesnois
88240 Bains-les-Bains
Tél. : 03 29 36 32 21

Collège Les Boudières
(annexe de Cornimont)
4, rue des Boudières
88250 La Bresse
Tél. : 03 29 25 41 27

Collège Charlemagne
3, place Henri Thomas
88600 Bruyères
Tél. : 03 29 50 55 33

Collège Maurice Barrès
1, Place de la Liberté
88130 Charmes
Tél. : 03 29 38 18 50

Collège Louis Pergaud
2, rue Charles Lefrançois
88330 Châtel-sur-Moselle
Tél. : 03 29 67 91 83

Collège Jean Rostand
10, rue des Curtilles
88170 Châtenois
Tél. : 03 29 94 51 11

Collège Lyautey
547, rue de Normandie
BP 20 - 88141 Contrexéville
Tél. : 03 29 05 80 15

Collège Paul Emile Victor
3, rue des Sports - BP 39
88340 Corcieux
Tél. : 03 29 50 65 74

Collège Hubert Curien
6, rue Charlemagne
88310 Cornimont
Tél. : 03 29 24 11 44

Collège de Darney
(annexe de Monthureux/Saône)
Rue Stanislas
88260 Darney
Tél. : 03 29 09 32 24

Collège Michel de Montaigne
301, route de Bouzémont
88270 Dompaire
Tél. : 03 29 36 60 11

Collège René Cassin
15, rue de l'Elle
88510 Eloyes
Tél. : 03 29 32 41 87

Collège Clémenceau
Place Clémenceau
BP 588
88021 Epinal Cedex
Tél. : 03 29 82 38 16

Collège Jules Ferry
3, rue du Docteur Laflotte
88025 Epinal Cedex
Tél. : 03 29 33 05 50

Collège Saint-Exupéry
14, rue Charles Perrault
88025 Epinal Cedex
Tél. : 03 29 81 21 41

Collège de la Haute Meurthe
6, rue du Giron
88230 Fraize
Tél. : 03 29 50 30 01

Collège La Haie Griselle
25 chemin des Epinettes
BP 109
88407 Gérardmer Cedex
Tél. : 03 29 63 13 01

Collège Louis Armand
4, rue Louis Armand
BP 88
88194 Golbey Cedex
Tél. : 03 29 34 24 11

Collège Georges Brassens
39, Rue Champs de la Borde
88640 Granges-sur-Vologne
Tél. : 03 29 51 40 19

Collège Guillaume de Lamarche
Rue de la Croix de Mission
88320 Lamarche
Tél. : 03 29 09 52 06

Collège Charles Edouard Fixary
Rue du 8 mai 1945 - BP 28
88350 Liffol le Grand
Tél. : 03 29 06 62 06

Collège Guy Dolmaire
451 Rue du Neuf Moulin
88503 Mirecourt Cedex
Tél. : 03 29 37 00 33

Collège du Pervis
Rue Croix de Mission
88410 Monthureux-sur-Saône
Tél. : 03 29 09 01 70

Collège Pierre et Marie Curie
Rue Victor Martin
BP 269
88300 Neufchâteau
Tél. : 03 29 95 21 21

Collège de Plombières
(annexe du Val d'Ajol)
Rue Gérard Grivet - BP 14
88370 Plombières-les-Bains
Tél. : 03 29 66 01 89

Collège du Spitzemberg
Rue du Collège
88490 Provenchères-sur-Fave
Tél. : 03 29 51 20 35

Collège Alphonse Cytère
20, rue Général Leclerc
BP 72
88700 Rambervillers
Tél. : 03 29 65 05 06

Collège Louis Pasteur
40, rue Général Sarrail
88110 Raon l'Etape
Tél. : 03 29 42 64 90

Collège Charlet
Rue Charlet - BP 30046
88202 Remiremont Cedex
Tél. : 03 29 23 30 90

Collège Le Tertre
6, rue du Tertre - BP 159
88203 Remiremont Cedex
Tél. : 03 29 62 15 35

Collège Jean Montémont
42, rue Napoléon Forel
BP 13
88360 Rupt-sur-Moselle
Tél. : 03 29 24 34 10

Collège Jules Ferry
48, rue Saint-Charles
88109 Saint-Dié-des-Vosges Cedex
Tél. : 03 29 56 26 68

Collège Souhait
4, rue du 12ème RA
88100 Saint-Dié-des-Vosges
Tél. : 03 29 56 22 92

Collège Vautrin Lud
Rue de la Tuilerie
88100 Saint-Dié-des-Vosges
Tél. : 03 29 56 26 00

Collège du Géhan
(annexe de Cornimont)
310, rue d'Hamoir sur Ourthe
88290 Saulxures-sur-Moselotte
Tél. : 03 29 24 61 85

Collège André Malraux
Rue du Breuil
88210 Senones
Tél. : 03 29 57 91 54

Collège Elsa Triolet
6, rue Roger Ehrwein
88150 Thaon-les-Vosges
Tél. : 03 29 39 14 76

Collège Jules Ferry
7 bis, rue des Tertres
BP 51
88162 Le Thillot Cedex
Tél. : 03 29 25 00 69

Collège Guillaume Apollinaire
Rue des Walhérois
88530 Le Tholy
Tél. : 03 29 61 81 28

Collège du Ban de Vagney
5, rue Jules Ferry
88120 Vagney
Tél. : 03 29 24 73 29

Collège Fleurot D'Herival
Rue des Meiges -BP 19
88340 Le Val d'Ajol
Tél. : 03 29 30 66 97

Collège Jules Verne
92 Rue du Lieutenant Gauffré
88800 Vittel
Tél. : 03 29 08 19 40

Collège Camille Claudel
20 Rue du Colonel Sérot
BP 11
88220 Xertigny
Tél. : 03 29 30 11 74

Répartition des collèges dans les Vosges



Adresses et numéros utiles

■ Hôtel du Département
8, rue de la Préfecture - 88088
Epinal Cedex 9
Tél : 03 29 29 88 88
Fax : 03 29 29 88 53
Courriel : publication@cg88.fr

■ Archives départementales des Vosges
4, avenue Pierre Blanck
88050 Epinal
Tél : 03 29 81 80 70
Fax : 03 29 31 96 52
Courriel : vosges-archives@cg88.fr
Site internet :
www.vosges-archives.com

■ Bibliothèque départementale des Vosges
Allée des Chênes – 88000 Epinal
Tél : 03 29 31 10 95
Fax : 03 29 34 90 88
Courriel : bibliothèque-departementale@cg88.fr
Site internet : www.vosges-bdp.com

■ Maison natale de Claude Gellée
88130 Chamagne
Tél : 03 29 38 86 07
Fax : 03 29 38 99 43
Courriel :
maison.claude.gellee@wanadoo.fr

■ Mission Jeunes
12, rue de la Préfecture - 88088
Epinal Cedex 9
Tél : 03 29 29 89 60
Fax : 03 29 29 86 43
Courriel : mission.jeunes@cg88.fr

■ Musée départemental d'art ancien et contemporain
1, Place Lagarde – 88000 Epinal
Tél : 03 29 82 20 33
Fax : 03 29 82 01 63
Courriel : musee-mdaac@cg88.fr

■ Opération Jeunes Prêts à bosser
1, rue Gilbert - 88088 Epinal
Tél : 03 29 29 87 36
Fax : 03 29 29 86 40
Courriel : operation@cg88.fr

■ Site archéologique de Grand
4, rue de la Mosaïque – 88350 Grand
Tél : 03 29 06 77 37
Fax : 03 29 06 69 85
Courriel : sitedegrand@cg88.fr

■ Site de la Maison natale de Jeanne d'Arc
88630 Domremy la Pucelle
Tél : 03 29 06 95 86
Fax : 03 29 06 82 50
Courriel : sitededomremy@cg88.fr

■ Vosges Arts Vivants
8, rue de la Préfecture – 88088
Epinal Cedex 9
Tél : 03 29 29 89 08
Fax : 03 29 29 87 32
www.vosgesartsvivants.fr

Et pour toujours plus d'infos,
connectez-vous sur
www.vosges.fr